

Le conseil coopératif



Pourquoi un conseil de coop ?



Léa, élève CE2
« Le conseil de coopération, c'est une réunion où tout le monde s'écoute. »



Isabelle, directrice d'école
« Nous avons pu constater au fil du temps le renforcement d'une « culture d'école » favorisant la continuité éducative et pédagogique. »

Office Central de la Coopération à l'École
www.occe.coop

Développer et éduquer à la citoyenneté, c'est un des rôles importants de l'École : préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen et en les préparant au "vivre ensemble".

L'École développe et promeut la participation réelle des élèves : la coopération à l'école, au travers de la coopérative scolaire en est un levier.

D'après la circulaire du 31 juillet 2008 sur les coopératives scolaires : " les projets développés au sein des coopératives scolaires (...) visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide (...) Ils doivent permettre la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation".

Depuis sa création, aux travers ses missions d'accompagnements des coopératives scolaires, l'OCCE défend les valeurs de la république - liberté, égalité fraternité, et propose des outils et des dispositifs aux enseignants pour développer la citoyenneté, la participation et l'implication des enfants dans la vie de l'école.

Qu'est-ce qu'un conseil de coop'

Le conseil de coopérative, aussi appelé "conseil de coop'" ou conseil coopératif, en est une belle illustration.

Au cœur de l'organisation d'une coopérative scolaire, le conseil de coop' vise à faire vivre la citoyenneté en acte. C'est un lieu de propositions et d'écoute, de négociation et de prises de décisions, d'expression sur la vie en communauté et de régulation.

En d'autres termes, il permet l'initiation, par la pratique, au fonctionnement du débat démocratique et à l'émancipation de l'élève.

Mettre en place dans sa classe, dans son école un conseil de coopérative c'est faire respecter les droits des enfants inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. C'est aussi les rendre acteurs dans le "vivre ensemble" et le "apprendre ensemble".



Pour en savoir plus rendez-vous sur www.occe85.fr

<http://www.occe85.fr/espace-pedagogie/114-des-outils-de-pedagogie-cooperative/232-le-conseil-de-cooperative-ou-conseil-d-enfants>

Pour vous faire aider appelez-nous!

y compris pour l'intervention de notre formateur à vos côtés.

Le Conseil coopératif

Un conseil pour coopérer : coopérer sur quels sujets ?

Le conseil aborde tous les sujets qui concernent la vie de la classe (apprentissages en cours, relations dans la classe, gestion de l'argent, gestion des projets...).

Exemples de sujets :

- ◊ Élaboration des règles de vie de la classe
- ◊ Élaboration des règles de fonctionnement du travail en petits groupes
- ◊ Préparation d'une exposition, d'un spectacle
- ◊ Gestion des conflits, des problèmes de relations
- ◊ Comment aider ceux qui en ont besoin ou qui en font la demande ?
- ◊ Comment financer une sortie ?
- ◊ Préparation du conseil de délégués en fonction de l'ordre du jour établi
- ◊ Elaboration, organisation, conduite d'un projet de classe ou d'un projet commun à toute l'école

Ce qui est recherché, c'est la responsabilisation des élèves par le partage des pouvoirs : pouvoir de proposition, de décision, d'organisation, d'évaluation, de gestion...

Le conseil n'est pas uniquement un lieu d'expression, il est avant tout une instance d'action où se décident les projets de la classe.

Quelle périodicité ? Quelle durée ?

Le conseil peut se réunir une fois par semaine sur une plage fixe prévue à l'emploi du temps.

Sa durée est à évaluer en fonction de l'ordre du jour et de la capacité d'attention des élèves : d'un vingtaine de minutes en cycle 2 à trois-quarts d'heure en cycle 3.

Des conseils exceptionnels peuvent se tenir en fonction des nécessités.

Comment faire des propositions ?

Plusieurs solutions permettent aux élèves de faire des propositions d'ordre du jour :

- ◊ La boîte à idées
- ◊ Un cahier de propositions
- ◊ Des panneaux d'affichage pour exprimer ses « humeurs, problèmes et questionnements »
 - je félicite
 - je propose, je souhaite
 - je veux parler en conseil de ...

Toute proposition doit être signée, pas de propos anonymes.

Comment fixer l'ordre du jour ?

L'ordre du jour de chaque réunion est habituellement préparé avec ou sans l'aide de l'enseignant par des élèves (qui peuvent être élus par leurs camarades). Ces élèves forment le bureau de la coopérative qui peut être composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier dont il sera nécessaire de définir clairement les rôles.

L'ordre du jour est établi à partir des propositions de tous les élèves et de l'enseignant. Dans un premier temps, il sera arrêté avec l'aide de l'enseignant, en insistant sur l'importance de justifier les choix qui sont faits.

L'ordre du jour doit être connu avant le conseil (sous forme d'affichage par exemple) de façon à pouvoir préparer ses interventions.



Le rôle de l'enseignant

L'enseignant est le garant de la loi, il doit veiller au respect des contraintes institutionnelles (programmes). Il garantit la sécurité et le travail de chacun. A ce titre, il garde un droit de veto indispensable.

Cependant, il devra permettre à l'élève de devenir acteur de ses apprentissages et de la vie démocratique de la classe, donc apprendre à partager le pouvoir.

L'enseignant devra :

- ◊ **Savoir écouter** : laisser parler librement, accueillir toutes les remarques avec bienveillance sans porter de jugement a priori
- ◊ **Savoir coopérer** : accepter de partager la parole, donner son avis au même titre que tout le monde
- ◊ **Savoir animer** : relancer la discussion, reformuler les idées, veiller à ce que tous s'expriment
- ◊ **Savoir réguler** : éviter les conflits négatifs, veiller à ne pas transformer le conseil en tribunal faire respecter les règles de fonctionnement.

Quels sont les rôles nécessaires au fonctionnement du conseil ?

- ◊ Le **président** peut animer les réunions, donner la parole, rappeler les règles de fonctionnement
- ◊ Le **secrétaire** est chargé de noter les décisions prises dans les comptes rendus (voir annexe 1)
- ◊ Le **trésorier**, avec l'aide de l'enseignant, fait les comptes de la coopérative et présente en conseil les choix financiers à faire.

Il est important que ces rôles tournent périodiquement de façon à permettre à un maximum d'élèves d'occuper ces responsabilités durant l'année.

D'autres rôles peuvent être définis : gardien du temps, distributeur de parole...

Les compétences d'animation du conseil se construisent progressivement et l'enseignant peut assurer ces rôles dans un premier temps en expliquant la manière dont il s'y prend.

Quelques règles fondamentales à respecter

Le conseil n'est pas un tribunal : il cherche à résoudre des problèmes, à prendre des décisions pour améliorer la vie du groupe, pas à incriminer l'un de ses membres. On peut critiquer les idées, pas les personnes.

Chaque participant doit pouvoir s'exprimer, mais chacun doit savoir :

- ◊ Présenter son point de vue calmement et sans monopoliser la parole
- ◊ Écouter et prendre en compte les réactions des autres
- ◊ Modifier éventuellement son point de vue sans pour autant se rallier obligatoirement au dernier qui a parlé.

Le groupe doit prendre en compte la diversité des points de vue et, pour cela, il doit savoir :

- ◊ Accueillir tous les avis et toutes les réactions
- ◊ Mettre en évidence les points de désaccord
- ◊ Rechercher la solution la plus acceptable pour tous
- ◊ Éviter de résoudre les conflits en se référant uniquement à la loi de la majorité.

Il peut y avoir des votes indicatifs, sans prise de décision, si le consensus ne paraît pas suffisamment large.

Les décisions prises sont consignées par écrit, rappelées au début du conseil suivant et doivent être respectées par tous, y compris par le maître.

Le Conseil coopératif

Et vous où en êtes-vous dans l'apprentissage de la démocratie en classe ?

Manipulation

- L'adulte use du conseil pour faire valider ses propres opinions, ses volontés personnelles.

Information

- L'adulte prend des décisions et les annonce au conseil.
- Exemple: cette année nous allons participer à Ecole et Cinéma.

Consultation

- L'adulte présente au conseil une décision conditionnelle qu'il se déclare prêt à changer.
- Exemple: j'ai inscrit la classe pour un projet lecture, qu'en pensez-vous ?
- Les élèves participent à un conseil d'enfants municipal, leur demandes sont sérieusement prises en considération.

Implication

- L'adulte présente au conseil une décision pour laquelle il propose des choix qu'il laisse aux élèves.
- Exemples: cette année nous ferons le projet THEA mais vous pourrez choisir l'auteur.
- Nous devons dans le cadre des programmes pratiquer les sports co, mais vous aurez le choix entre basket, volley et hand.

Partenariat - Co- construction

- Projet initié dans le cadre du conseil par les adultes et/ou les enfants, les décisions sont prises conjointement.
- Exemple: l'enseignant(e) propose de partir en classe découverte et construit le projet avec les élèves. de A à Z.
- Les élèves proposent de faire un journal de classe.

Délégation du pouvoir

- L'adulte laisse le conseil prendre des décisions tant que certaines limites sont respectées
- Exemple: les élèves identifient un problème dans l'école, initient un projet pour le résoudre et convainquent les adultes de s'y associer.

